

## LEXIQUE / GLOSSAIRE

<b>AAPC</b> Avis d'appel public à la concurrence	<b>CMP</b> Code des marchés publics	<b>EPIC</b> Établissement public à caractère industriel et commercial	
<b>Acte d'engagement</b> Est la pièce dans laquelle le candidat présente son offre et adhère aux clauses que la personne publique a rédigées, complétée par l'acceptation de cette offre, éventuellement modifiée, par la personne publique	<b>DC1</b> Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants		
	<b>DC2</b> Déclaration du candidat individuels ou du membre du groupement	<b>JOUE</b> Journal officiel de l'union européenne	
<b>AO</b> Appel d'offres	<b>DC3</b> Acte d'engagement	<b>La commande publique</b> Est un terme générique relatif à l'ensemble des contrats passés par les personnes publiques pour satisfaire leurs besoins. La commande publique recouvre ainsi une notion très large englobant plusieurs formes telles que les marchés publics, les marchés soumis à l'ordonnance n° 2005-649 u 6 juin 2005, les délégations de service public, les contrats de partenariat...	
<b>BOAMP</b> Bulletin officiel des annonces des marchés publics	<b>DC4</b> Déclaration de sous-traitance	<b>Les marchés publics</b> Sont les contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services	
<b>BPU</b> Bordereau des prix unitaires	<b>DC5</b> Déclaration du candidat	<b>Les pouvoirs adjudicateurs</b> Sont les personnes morales de droit public qui font appel aux procédures de marchés publics pour répondre à leurs besoins en matière industrielle, de travaux, de fournitures, de services ou des prestations intellectuelles. Le pouvoir adjudicateur donneur d'ordre d'un marché est une personne publique	
<b>CADA</b> Commission d'accès aux documents administratifs Préfecture de la Haute-Vienne 1 rue de la Préfecture – BP 87031 87031 Limoges cedex 1	<b>DCE</b> Dossier de consultation des entreprises contenant toutes les pièces du marché rédigées par l'acheteur	<b>MAPA</b> Marché à procédure adaptée	
<b>CCAG</b> Cahier des clauses administratives générales Il fixe les dispositions administratives applicables à une catégorie de marché (fournitures courantes et services, prestations intellectuelles, travaux, TIC (technique de l'information et de la communication) fournitures industrielles	<b>DPGF</b> Décomposition du prix global forfaitaire	<b>Mémoire technique / Cadre de réponse</b> Permet de valoriser la qualité, la méthodologie, la valeur technique de l'offre	
<b>CCAP</b> Cahier des clauses administratives particulières Il fixe les dispositions administratives propres à chaque marché	<b>DQE</b> Devis quantitatif estimatif	<b>Notification</b> Lettre par laquelle on signifie le résultat de l'analyse des offres	
<b>CCP</b> Cahier des charges particulières		<b>OSEO/BPI FRANCE</b> Entreprise publique d'aide à l'innovation, de garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres et de financement en partenariat	
<b>CCTG</b>		<b>Profil de l'acheteur</b>	

Cahier des clauses techniques générales		Est le site dématérialisé auquel le pouvoir ou l'entité adjudicatrice a recours pour ses achats. Le recours à un profil d'acheteur est obligatoire pour les marchés publics d'un montant supérieur à 90.000 E HT	
<b>CCTP</b> Cahier des clauses techniques particulières Il fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations de chaque marché	<b>EPA</b> Etablissement public administratif	<b>RC</b> Règlement de la consultation	